

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction de la gestion  
du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 12 mars 2015 portant maintien dans l'emploi et le grade d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1505460A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2012 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Marjorie HAFFNER (NIGEND: 330032 – NLS: 8045008 - NID: 0713060673) est maintenue au grade de lieutenant en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense et est maintenue dans un emploi de psychologue au sein du groupe évaluation psychologie de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud à Marseille, pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, adjoint au directeur  
des personnels militaires de la gendarmerie nationale,*  
J.-C. GOYEAU